

MARCHE PUBLIC – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 08/08/2025

Objet du marché de fournitures Rénovation et renouvellement des Panneaux à Messages Variables (PMV)

1- **Généralités** : Référence dossier PLACE : RENOVMV2025

Code CPV : 34923000-0 Date limite de remise des offres : 15/10/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfc.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 18, 19, 23, 36, 87

Caractéristiques principales : programmation pluriannuelle de rénovation et de renouvellement des PMV sur 4 ans :

– en lot 1 : mission de rénovation d'un PMV comprenant le remplacement des éléments électroniques (cartes d'affichage, UC PIP, cellules de luminosité, alimentations, feux d'alerte...)

– en lot 2 : mission de renouvellement d'un PMV comprenant le remplacement d'un caisson PMV à fixer sur une structure métallique existante.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : appel d'offres ouvert (AOO)

Conditions minimales de participation : néant

Dévolution : groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles : le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS).

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

À défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé par le représentant légal du candidat. Les quantités estimées indiquées dans ce document sont utilisées pour le jugement des offres, elles ne sont pas des engagements de commandes (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, comprenant :

– les moyens en personnels et leurs qualifications

– les matériels mis en œuvre, leurs caractéristiques et leurs performances

– une note d'information sur la sécurité systèmes d'informatique répondant aux questions du chapitre 6.7 du CCTP.

– l'organisation mise en place et la méthodologie d'intervention, ainsi que le planning prévu

– les mesures relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels

– le schéma organisationnel du plan d'assurance de la qualité (SOPAQ) indiquant la structure organisationnelle et les procédures de contrôle qualité

– le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (SOPRE) répondant aux critères environnementaux de la consultation.

- le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED),
- la décomposition ou le sous-détail des prix

4- Variantes – options :

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) :
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Les offres doivent répondre aux éventuelles tranches optionnelles, aux compléments au CCTP et aux PSE rendus obligatoires. À défaut de réponse complète, l'offre pourra être rejetée.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

En cas d'allotissement, les candidats pourront soumettre une offre pour plusieurs lots.

6- Critères de sélection :

- Critère C1 : prix pondéré à % ; note prix = x prix moins-disant / prix offre concernée
- Critère C2 : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères suivants : moyens et méthodologie de mise en œuvre (2 pts) ; fonctionnalité et performance des matériels proposés (4 pts) ; prise en compte des risques sur la sécurité informatique (4 pts).
- Critère C3 : critère environnemental **dans le cadre du marché** pondéré à % avec les sous-critères suivants : tri des déchets (4 pt) ; fourniture de produits labellisés ou économes en énergie (3 pt) ; moyens humains en charge du sujet environnemental (3 pt).

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- **Recours** : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse :